

ROYAUME – UNI

FICHE DUBLIN

Dernière actualisation: avril 2018

EN BREF

STATISTIQUES ASILE 2017

33.512 personnes en demande d'asile

Origine : Irak (9,75%), Pakistan (9,33%), Iran (9,12%), Afghanistan (7,65%), Bangladesh (5,9%)

(Source : Asylum Information Database – UK Statistics).

Taux d'acceptation : 33,2%

Distribution des acceptations :

Statut de réfugié : 29,6%

Protection subsidiaire : 1%

Autori. discrétionnaire de séjour : 0,5%

TRANSFERTS DUBLIN 2017

Le Royaume-Uni a émis 5.712 requêtes « Dublin », en 1^{er} lieu vers l'Italie (2162), l'Allemagne (882) et la France (513) dont 314 ont été exécutées (soit 5,5% des requêtes ont donné lieu à un transfert). **10 transferts** ont eu lieu du Royaume-Uni vers la France.

Il a reçu 2.137 requêtes « Dublin » en provenance principalement de la Grèce (934), la France (584) et l'Irlande (137) et dont 461 ont été exécutées (91 depuis la France). **91 transferts** ont eu lieu de la France vers le RU.

Sources

Asylum in Europe — Country Report 2016
UNHCR – Study on the implementation of the Dublin III Regulation
Home Office policy on Dublin
Site des associations citées en fin de fiche

Le Royaume-Uni n'est pas dans l'espace Schengen mais était jusqu'à présent dans l'Union européenne et applique le règlement Dublin. Pour l'instant, les conséquences du Brexit sur l'application du système Dublin par le Royaume-Uni ne sont pas claires.

CONTEXTE DES TRANSFERTS DUBLIN

Le **Third Country Unit** (service du Home Office) notifie à la personne la décision et l'avis de transfert au moins 5 jours avant que le transfert n'ait lieu (pour les mineur·e·s isolé·e·s, la notification a lieu 72h avant le transfert). La décision de transfert est notifiée en anglais, mais un service de traduction par téléphone est disponible pour traduire la décision dans la langue de la personne.

La décision de transfert peut être contestée dans les 5 jours suivant sa notification (72h dont au moins 2 jours ouvrables si la personne est détenue).

D'après les autorités, **le transfert Dublin a lieu en moyenne 117 jours** après la date d'acceptation de l'état responsable. Le transfert s'effectue quasiment systématiquement sous escorte.

Les **transferts vers la Grèce et la Hongrie sont suspendus** (les conditions d'accueil des demandeurs d'asile sont contraires à l'article 3 de la CEDH), sauf si la personne a obtenu une protection internationale dans ces pays.

Les transferts vers l'Italie, la Bulgarie, Chypre et Malte sont souvent contestés. En effet, dans certains cas, notamment concernant des personnes dans des situations de grande vulnérabilité, le transfert vers ces pays peut être annulé.

Les personnes Dublinées transférées vers le Royaume-Uni risquent d'être placées en rétention dès leur arrivée et ne bénéficient d'aucun accompagnement juridique ou associatif effectif même si des associations sont présentes en rétention (voir ci-dessous partie enfermement).

- Si le·la demandeur·euse n'a pas demandé l'asile lors de son 1^{er} passage au Royaume-Uni, il·elle peut déposer une demande d'asile auprès de l'Asylum Intake Unit.
- S'il·elle avait déjà fait une demande, plusieurs possibilités :

La demande d'asile est toujours en cours : la personne récupère son statut de demandeur·euse d'asile

Le statut de réfugié·e a été accordé entre temps

La demande a été rejetée : la personne devra quitter le territoire et sera détenue jusqu'à son expulsion.

ROYAUME — UNI

ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Interdiction de travailler pour les demandeurs et demandeuses d'asile

Après 12 mois d'attente, il est possible de demander une autorisation de travail pour un emploi à court terme.



PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASILE

Le *United Kingdom Visas and Immigration* (UKVI), service du *Home Office*, est chargé d'étudier les demandes d'asile. Il faut prendre rendez-vous auprès de l'*Asylum Intake Unit* (Unité d'admission des demandeurs-euses d'asile) : **Lunar House, 40 Wellesley Road, Croydon CR9 2BY - 020 8196 4524**. Valable pour tou-te-s alors que pas d'aide financière pour faire le déplacement.

→ Etapes de la demande d'asile :

Entretien de vérification (« *screening interview* ») avec un· officier·e de l'Immigration : photo, vérification de l'identité, prise d'empreintes, voyage jusqu'au Royaume-Uni, besoins spécifiques éventuels. C'est à ce moment-là que le *National Asylum Allocation Unit* décide si la personne relève du règlement Dublin.

Entretien de fond : motifs de la demande d'asile, présentation de toute preuve/information à l'appui des affirmations (au plus tard dans les 5 jours ouvrables qui suivent l'entretien), possibilité d'avoir un interprète ainsi qu'un·e représentant·e légal·e.

Il peut s'écouler des mois entre ces deux entretiens, parfois jusqu'à une année !

Décision du Home Office : entre 6 et 12 mois, notification par voie postale.

→ En cas de refus du Home Office :

Refus avec un droit d'appel :

Appel devant le *First-tier Tribunal* dans les 14 jours suivants la décision du Home Office. En cas de décision négative, la personne a épuisé ses droits d'appel (« *appeal rights exhausted* »). Un appel est possible devant l'*Upper Tribunal* en cas d'erreur de droit, dans les 10 jours suivant la décision du *First Tier Tribunal* (sur autorisation du *First Tier Tribunal* ou de l'*Upper Tribunal*). En cas de rejet : Appel possible devant la *Court of Appeal* dans les 28 jours suivant la décision (sur autorisation de l'*Upper Tribunal* ou de la *Court of Appeal*). Appel possible devant la *Supreme Court* sur un point de droit d'importance publique (sur autorisation de la *Court of Appeal* ou de la *Supreme Court*). Cour européenne des droits de l'homme

Nouvelle demande d'asile : présentation d'un élément nouveau non déjà pris en compte par le Home Office

Refus sans droit d'appel ou « *the case is certified* » (refus certifié) : seul un réexamen de la demande (« *judicial review* ») est possible, sous certaines conditions.

PRISE EN CHARGE DES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'ASILE

Application Registration Card : Carte d'enregistrement de la demande d'asile (coordonnées personnelles, photo et empreintes digitales).

Asylum support :

Hébergement — Temporaire dans un centre d'accueil en pension complète (*initial accommodation*) : environ 200 places par centres, pour tous les demandeurs-euses d'asile, sauf les mineur·e-s isolé·e-s. S'il n'y a pas de place disponible, une chambre d'hôtel est proposée pendant environ 3 semaines. Système géré par des entreprises privées sous contrat avec le Home Office. Pas de choix du lieu de l'hébergement.

Aide financière — £164.67 par mois par personne + aides supplémentaires pour les femmes enceintes, les enfants en bas-âge, etc. pendant la procédure. Possibilité d'avoir une aide financière de £35.39 par semaine par personne pour les personnes déboutées de l'asile, sous certaines conditions (être considéré comme démuné et ne pas faire obstacle aux procédures d'éloignement en cours).

Accès au système public de santé (*National Health Service*) : sans frais pendant l'instruction de la demande (ordonnances, soins dentaires, examen de la vue).

Accès à l'éducation : école gratuite pour les enfants.

ROYAUME — UNI

CONCEPT DE PAYS SÛR

Liste des pays d'origine sûrs : Albanie, Macédoine, Moldavie, Bolivie, Brésil, Equateur, Afrique du Sud, Ukraine, Kosovo, Inde, Mongolie, Bosnie-Herzégovine, Ile Maurice, Monténégro, Pérou, Corée du Sud et Serbie + pays considérés comme « sûrs » pour les hommes : Ghana, Nigéria, Gambie, Kenya, Liberia, Malawi, Mali et Sierra Leone.

Liste des pays tiers sûrs : les 28 états membres de l'Union Européenne (sauf la Croatie) + Norvège, Islande et Suisse.

DISPOSITIF EXPULSION / ENFERMEMENT

Selon l'article 28 du règlement Dublin III, les États membres peuvent placer les personnes concernées en rétention en vue de garantir les procédures de transfert lorsqu'il existe un risque non négligeable de fuite.

Au Royaume-Uni, la plupart des personnes dublinées sont placées en rétention car le Home Office considère que le risque de fuite est caractérisé dans la plupart des cas. En général, les personnes sont détenues lorsque la demande de prise en charge du Royaume-Uni a été acceptée et avant même la notification de l'arrêté de transfert.

Il n'y a pas de durée limite de rétention au Royaume-Uni (sauf pour les femmes enceintes : la durée maximale de rétention est de 72h, avec une possible prolongation sur accord ministériel). Mais **les personnes dublinées ne peuvent pas être placées en rétention plus de 6 semaines.**

Quelques données en 2017 :

12.916 demandeurs-euses d'asile enfermés sur 27 331 étranger-e-s
13 centres de rétention (*Immigration Removal Centre*), voir [ici la liste](#)

La gestion des centres est confiée à des sociétés privées (Mitie, G4S, Serco, Geogroup, Tascor) et à l'organisation gouvernementale Her Majesty's Prison.

Lorsqu'une personne est placée dans un centre de rétention, sa situation est examinée par un officier de l'immigration 24 heures après son arrivée au centre, puis au bout de 7 jours, 14 jours, 21 jours, puis tous les deux mois.

Les associations agissant dans les centres :

- Association of Visitors to Immigration Detainees (AVID) Tel : 0207 281 0533 ;
- Bail for Immigration Detainees (BID) - Tel. : 020 7247 3590.

En 2017, 12 321 personnes ont été expulsées (retour forcés), dont 1 561 Albanais-e-s, 771 Pakistanais-e-s, 744 Indien-ne-s, 400 Nigérien-e-s, 192 Afghan-e-s, 155 Irakien-ne-s, 106 Iranien-ne-s, et 26 Syrien-ne-s.
23% (2 284 personnes) avaient demandé l'asile.



ASSOCIATIONS

De nombreux contacts associatifs locaux sont à retrouver [sur le site w2eu.info](#).

- ⇒ **Asylum Aid** : offre des conseils juridiques gratuits et confidentiels, notamment par téléphone (le lundi de 14h à 16h30 et le jeudi de 10h à 12h30). Tel : 0207 354 9264.
- ⇒ **British Red Cross** : distribution de nourriture, petite somme d'argent, vêtements, couvertures, affaires pour bébé, etc. La Croix Rouge anglaise est présente dans plusieurs villes au Royaume-Uni.
- ⇒ **Immigration Law Practitioner's Associations** : association d'avocat-e-s spécialisé-e-s en droit de l'immigration - www.ilpa.org.uk/search-directory.php
- ⇒ **Migrant Help** : conseils et informations aux demandeurs-euses d'asile concernant la procédure au Royaume-Uni. Ils ont également une ligne téléphone gratuite **0808 8000 630** pour des conseils **0808 8000 631** pour des informations relatives au *asylum support*.
- ⇒ **Refugee Action** : information et conseil sur la procédure de demande d'asile, l'hébergement, l' *Asylum Support*. Présente dans plusieurs villes au Royaume-Uni (<https://www.refugee-action.org.uk/help-support-advice-services/>).
- ⇒ **Refugee Council** : cette organisation offre des conseils et soutien pour les demandeurs-euses d'asile. Organisation est présente dans plusieurs villes au Royaume-Uni.
- ⇒ **Right to Remain** : organisation qui fournit informations, ressources, et aide pour les personnes en demande d'asile. Elle a créé un guide (toolkit) contenant toutes les informations nécessaires pour demander l'asile au Royaume-Uni.
- ⇒ **Detention Forum**: coalition d'organisations du Royaume-Uni visant à dénoncer la détention des personnes étrangères, peuvent être contacté-e-s pour poser des questions spécifiques sur le système de rétention et/ou pour médiatiser des cas spécifiques. detentionforum@gmail.com